

PROCES-VERBAL CAF N° 2 7 MAI 2021 VISIOCONFERENCE

Présidence	Frédérique Quentin
Présents	Laurent Boquillet, Richard Carlon (DTN membre associé), Frédéric Daille, Odile Diagana, Christine Hanon, Emmanuelle Jaeger
Assiste	Anne Barrois-Chombart (DTN)
Excusées	Catherine Arçuby, Souad Rochdi (DG membre associé)

1. Rappel par la Présidente des dossiers en cours

Constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) sur le plan de féminisation de la fédération. Le dossier a été constitué avec le soutien de notre commission et, notamment, suite aux échanges liées aux priorités à donner à nos actions.

Trois fiches projets constituent le dossier :

- pérenniser le développement de la pratique de l'athlétisme féminin ;
- soutenir le haut-niveau féminin ;
- augmenter la place des femmes dans les fonctions de dirigeantes, d'entraîneurs et de juges (juge arbitre et chef juge).

2. Etat des lieux de la mixité

Partage des éléments complémentaires transmis par Souad Rochdi sur l'état des lieux de la mixité au sein de la fédération.

- Répartition des licenciées en fonction du type de pratique

Cette saison, nous observons que la pratique déclarée de la Condition Physique et de la Marche Nordique est plus importante chez les femmes que chez les hommes (plus de 60% de femmes déclarent effectuer régulièrement ces 2 pratiques). Au contraire, le demi-fond et le running sont pratiqués par une majorité d'hommes, les femmes représentant moins de 40% des pratiquants. Pour les disciplines, Epreuves combinées, Lancers, Sprint/Haies et Sauts l'écart entre les hommes et les femmes est inférieur à 10 pts. Pour les personnes mentionnant la pratique de l'Education Athlétique, il s'agit exclusivement des catégories Baby Athlé à Minimes. Ils n'ont que cette possibilité de choix.

- Mixité dans la gouvernance

Présidence de Comités :	84% d'hommes pour 16% de femmes
Présidence de Ligues :	85% d'hommes pour 15% de femmes
Membres de comités - commissions :	71 % d'hommes pour 29% de femmes

Au sujet des entraîneurs, on constate que sur la dernière formation de Formateur Expert en 2020, une seule femme pour 30 hommes a suivi cette formation. Quant à la spécialité d'entraîneur piste, on relève également un décalage important avec seulement 10% de femmes formées.

Au niveau des juges, le constat est similaire avec deux femmes au niveau NTO. Le niveau intermédiaire étant représenté à l'échelle des femmes, il nous faut comprendre ce qui les empêche de postuler au niveau NTO. Il est nécessaire de développer le niveau intermédiaire afin de préparer le concours NTO.

- ⇒ proposer des quotas et imposer au moins une femme dans les formations ;
- ⇒ imposer que dans la composition des officiels, il y ait aussi des femmes au poste de juge-arbitre, généralement attribué à des hommes, alors que la compétence existe au niveau des femmes.

Frédéric Daille, Président de la COT, informe que la COT Nationale a créé un groupe de réflexion sur la féminisation des effectifs dont la présidence a été attribuée à une femme : Françoise Jeante.

Ce groupe a pour mission de travailler sur 3 axes de réflexion liés à la manière de féminiser les effectifs :

- la communication, en mettant, par exemple, en lumière des rôles avec des modèles féminins dans le panel de juges ;
- une réflexion sur les modalités d'évaluation et d'encadrement ;
- la question de l'accès au « haut niveau ».

3. Présentation par Emmanuelle Jaeger du groupe de travail Impulsion 2024

Les objectifs du groupe sont de :

- s'assurer de la mise en œuvre et de la déclinaison du projet politique sur lequel l'équipe « Impulsion Athlé 2024 » a été élue ;
- garantir une cohérence entre l'ensemble des projets/activités menées ;
- définir les chantiers et actions prioritaires à mettre en œuvre sur la mandature ;
- les prioriser au regard de leur enjeu, de leur accessibilité, de la capacité à délivrer et à financer ;
- aligner l'ensemble de la fédération (élus, services, DTN) autour d'un seul projet ;
- embarquer l'ensemble des équipes sur le projet de transformation ;
- rendre compte régulièrement de l'avancée de la mise en œuvre du programme devant les instances - Bureau fédéral (BF), Comité directeur (CD), Assemblée générale (AG).

Des coordonnateurs ont été nommés afin de piloter les actions. Pour l'engagement 19 : « Promotion de l'athlétisme féminin », Frédérique Quentin est nommée. Le travail se fera en coordination avec la Commission de l'athlétisme féminin (CAF).

L'objectif est de prioriser les actions en les synthétisant dans une fiche projets afin que la feuille de route soit présentée en BF puis à l'Assemblée générale du 12 juin prochain.

La réunion se poursuit sur la priorisation des actions à mener pour la promotion de l'athlétisme féminin.

Pour consolider l'observatoire de la mixité, il est proposé de mener une étude transverse avec d'autres fédérations. Un travail de recensement des données doit être effectué auprès de l'Insep, du Ministère ou de l'association Fémix Sport.

⇒ Il sera important de programmer un temps de présentation des résultats dans les différentes instances : Bureau fédéral, Comité directeur auprès des Ligues et des comités.

Sur l'axe du soutien à la pratique de haut niveau par les athlètes femmes, une première série de présentation des résultats de l'étude sur « les athlètes françaises et la haute performance », est réalisée auprès des référents nationaux et des conseillers techniques.

⇒ Faut-il élargir cette cible ?

Au sujet de l'accompagnement des athlètes, la création d'un webinaire dédié est évoquée ; celui-ci pourrait leur être proposé en septembre sur des problématiques spécifiques révélées par l'étude.

6. Conclusion

En conclusion, Frédérique Quentin, présentera à la commission les actions prioritaires pour la feuille de route « Impulsion 2024 » et, suite à l'Assemblée générale, tiendra informés les membres des prochaines étapes du projet.



Frédérique QUENTIN
PRESIDENTE CAF